

LA TRAQUE DES DERNIERS LOUPS DE GASCOGNE

Par M. Georges COURTÈS *

Le sujet qui nous occupe ce soir, n'est pas nouveau ; depuis des millénaires, le loup, *lupus canis*, alimente la peur, l'inconscient des humains. Avec l'ère industrielle, l'Européen de l'Ouest pensait l'avoir maîtrisé, puis éradiqué : en 1924, faisant suite à de très nombreux bulletins de victoires, les journaux annoncent la mort du dernier loup de France.

Mais voici que *lupus canis* revient !!! Depuis 1992, le loup est officiellement de retour, « on l'a vu dans le Mercantour ; il viendrait d'Italie » : cette annonce fait l'effet d'une bombe, réveillant des réflexes ancestraux : « Pour moi, déclare José Bové le 17 juillet 2012, les choses sont claires. Si un loup attaque un troupeau, la meilleure façon de faire : prendre un fusil...et tirer. » Depuis 25 ans, il ne se passe de semaines sans que la presse ne nous signale, soit la présence d'un loup, soit les dégâts opérés par l'animal sur les troupeaux. A ce jour, on évalue le nombre de loups en France à 120/150, vivants principalement dans les Alpes, le Jura, le Massif-Central ; en novembre 2012, un loup a été authentifié dans le Gers, sur la commune de Troncens...Ces jours-derniers, le quotidien *Le Monde* titre « Le loup aux portes de Paris », *La Dépêche* « Occitanie : faut-il avoir peur du loup ? » ou encore « Le loup dans le Tarn ». Et, à la suite de ces informations, les esprits s'échauffent et reviennent peur, désir de légitime défense...

Nous allons analyser la lutte acharnée des populations, de l'administration spécifique ou d'Etat en Gascogne (entre 1750/1850) pour éradiquer le loup ; et finalement la gloire revint à de brillants (et nombreux) équipages de chasseurs de loups, comme ceux du baron de Ruble (le plus célèbre), secondé par les comtes de Bon, de Galard-Magnas, de La Roque-Ordan...

Les loups en Gascogne

« Des loups s'étant montrés sur plusieurs points et les rapports qui m'ont été faits à cet égard m'ayant fait connaître qu'il y en avait beaucoup

* Communication présentée à l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse le 8 décembre 2016.

dans la forêt du Ramier, j'ai senti la nécessité d'une battue pour tenter de les détruire... » écrit le 13 mars 1819 le sous-préfet de Lectoure au maire de Fleurance. Cet exemple est loin d'être le seul ; les témoignages abondent, pas seulement dans l'imaginaire local : un matin du printemps de 1822, un des bouchers de Lectoure qui se rendait aux échoppes situées sous la halle aux grains en plein centre ville, ne fut pas peu étonné d'y trouver 5 louveteaux que la mère y avait menés dans la nuit pour apaiser leur faim ; troublée par le bruit, la mère s'était prudemment éloignée, abandonnant momentanément sa nichée. Le lendemain toute la ville allait narguer les 5 louveteaux que l'on avait emprisonnés dans une fosse à l'entrée de la mairie et put assister à leur exécution. Des faits qui allaient alimenter les peurs entretenues lors des veillées : le célèbre Jean-François Bladé a recueilli lors de sa collecte de contes une dizaine de récits racontés par les gens du pays ; des anciens récitent encore le Pater du Loup ou rappellent la méthode apprise aux enfants qui allaient garder les troupeaux : « *Qu'an i avèva un lop praqu'i, se tiraun los esclops e tustauan ende li her paur.* » (Quand il y a un loup, on s'enlève les sabots et on les frappe l'un contre l'autre pour lui faire peur). La présence du loup est restée dans la toponymie : sans être exhaustif, on peut citer les noms des villages de Lupiac (un loup figure sur le blason), Luppé-Violles, Sainte-Loube, Pouyloubrin, Castelnau-Loubères ; ou des lieux-dits comme la Tutte du loup, la Fontaine des Loups, Lo Cassè deu lop, lo Camin deu lop (à Castéron). Oui, les loups sont présents dans toute la Gascogne encore dans la première moitié du XIX^e siècle. Leur densité évolue selon les époques : elle augmente en période de guerres ou de troubles comme au temps de la Révolution où ils ont prospéré. Généralement, le loup n'aime pas la proximité humaine, il préfère les vastes espaces boisés, les forêts, les reliefs escarpés, le gibier abondant. Rien de tout cela ne se trouve dans le Gers hormis quelques massifs forestiers ou bois, reliques de la chênaie médiévale. Les loups, par contre, peuvent se déplacer ; ils sortent de leurs repaires, à deux périodes de l'année : l'hiver lorsque la nourriture se fait rare, à la fin du printemps lorsque les louves doivent nourrir leur progéniture. Les zones émettrices se trouvent dans les franges gasconnes très boisées, le loup faisant fi des limites administratives : à l'Est, un manteau forestier occupe les terrasses de galets qui bordent la plaine de la Garonne se déployant des hauts de Rieumes et de Saint-Lys à Léguevin (Bouconne), jusqu'à Lavit de Lomagne ; à l'Ouest, du nord de Mézin à la vallée de l'Adour, ce sont landes, taillis, étangs qui précèdent la forêt landaise ; au Sud, en Comminges, Bigorre et Rivière-Basse, les massifs font les liens avec les repaires de la montagne pyrénéenne.

Sur le département du Gers au début du XIX^e siècle, les forêts ou bois, à 90 % propriétés privées, dépassent à peine les 55 000 hectares. On

les trouve au Nord, dans l'arrondissement de Condom (autour de Gondrin, Lectoure-Fleurance, Gimbrède), autour d'Auch (le bois d'Auch — comme la Forêt de Bouconne — a échappé à la vente suite à des manifestations : des boulangers toulousains ou du petit peuple aucitain), de Montaut, de Jégun) et au Sud : Forêt de Berdoues, Bois d'Aignan, de Bassoues, de Barcelonne...

Le loup est-il aussi nuisible que les siècles passés veulent bien l'affirmer ?

L'irrationnel a-t-il pris le dessus sur la réalité ? En premier, le loup dispute avec les paysans du voisinage l'espace forestier : l'homme tire de la forêt de menus produits : cueillette, glane, bois mort, litière de feuilles ou de brande, châtaignes, glands, champignons mais surtout le bois de futaie pour la construction des charpentes ou des maisons en torchis, par exemple pour Fleurance, une bastide de plaine ; les droits coutumiers et les usages étaient maintes fois rappelés. Un dicton populaire conservé dans le Pays de Gaure (entre Fleurance et Condom) vient confirmer l'intérêt de la forêt : « *Sensé lo bruc et l'inouèro, Tout Pauilhac sérè dens la misèro* » (sans les champignons et l'orange, tout Pauilhac-village près du bois du Ramier-serait dans la misère !) La cohabitation entre l'homme et le loup y était difficile...Le loup a une alimentation diversifiée : pour lui, selon l'expression populaire, tout fait ventre : mais quand le gibier se fait rare, il sort de son espace habituel pour attaquer bêtes à cornes, ânes, chevaux, chiens, chats, animaux de basse-cour ; dindes et oies ont sa préférence...laissant à goupil les menues volailles. Bref tout ce qui fait la richesse de paysan l'intéresse. Mais il y a plus grave.

Le loup s'attaque parfois aux humains, en particuliers aux plus faibles : du pauvre vagabond égaré la nuit dans une forêt, à l'enfant envoyé par ses parents à la garde des troupeaux. Affamé, il s'approche des masures des paysans, attiré par les odeurs ; il sait utiliser les failles dans l'organisation urbaine pour s'introduire dans les rues ou ruelles ; en véritable charognard, il rôde autour du gibet ou des boucheries : en 1595, un loup s'introduit dans Paris après avoir remonté la Seine à la nage ; à Auch en 1785, la municipalité vote plusieurs primes à des habitants qui ont tué des loups entrés en ville ! On sait que le loup est vecteur de la rage : dès qu'il en est atteint, il n'a plus peur, sort du bois, s'approche des êtres vivants qu'il rencontre, à qui il inocule le mal : les chiens (on les appelle les « *cans hols* », les chiens fous), les bovins, les hommes...Nous avons le cas d'une louve qui attaque bêtes et hommes, au moment de la fenaison, en 1799 à Asques (canton de Lavit de Lomagne) ; le maire, dans un long rapport où transpire la peur, raconte tout en détails. Les victimes humaines prises au dépourvu étaient griffées, mordues à la tête, aux bras et quelques semaines plus tard, l'incubation de la rage conduisait les êtres atteints à une fin horrible ; les

bêtes étaient abattues, mais que faire des humains, devenus eux-mêmes dangereux et que tout le monde fuyait ? On les enfermait seuls dans leur maison ou dans une cabane à part ; on tentait de leur administrer quelque potion avant ... de mettre fin à leurs souffrances. La façon la plus répandue était le procédé barbare de l'étouffement entre des « courtepointes » (nom donné aux couvertures ou coussins). Bref, le loup est bien l'ennemi des hommes et des animaux !

Les gens du peuple ne restent pas sans réagir .

Mais les moyens d'éloignement ou de destruction utilisés par les Gascons, comme d'ailleurs en France, restent risqués et aléatoires. A Aulon, (Comminges) en 1761, n'en pouvant plus, « Hommes, femmes enfants, tout s'arma de bâtons ferrés, de bayonnettes, de hallebardes et de toute sorte d'outils propres à la défense. On eut dit que les loups ne devaient plus vivre que de chair humaine et qu'ils allaient détruire notre espèce ».

Pour éloigner le loup, plusieurs méthodes sont utilisées : le paysan sait que le feu, des torches allumées, les lanternes à quatre verres de différentes couleurs (lanternes à loup) repoussent la bête ; mais que le feu vienne à faiblir ou à s'éteindre ? Tout bruit insolite effraie et dissuade d'attaquer : ce n'est pas par hasard si le berger met au cou de ses bestiaux clochettes ou sonnailles. On m'a fourni le récit d'un musicien qui, revenant d'assurer les danses d'un mariage à Lagardère (près de Gondrin) en 1825, rentrait chez lui : « Notre garçon marchait d'un bon pas, la vielle suspendue à l'épaule... Soudain des bruits furtifs, des points qui brillent dans la nuit, un hurlement déchire le silence : les loups. Frissonnant, Cadettou s'adosse à un gros chêne ; lentement le vieilleux pose son bâton, accorde son instrument et commence à jouer ; les loups n'avancent plus ; ils écoutent. Alors Cadettou se mit à marcher en jouant toujours ; les loups suivaient gardant la même distance ; il arrive à l'orée du bois alors que l'aube pointe... les loups alors abandonnent la partie... » Plus efficace, posséder de bons chiens que l'on équipe de colliers de protection ; les chasseurs professionnels, louvetiers, aménagent chez eux de vastes chenils pour abriter des meutes peuplées de la race des chiens bleus de Gascogne « qui chassent bien le lièvre et le loup à la perfection ».

Le faire fuir est une chose, le tuer plus complexe... Le paysans n'a pas accès à la chasse à courre et l'organisation d'une huée est une affaire administrative, difficilement mise en œuvre ! Alors munis de quelques bâtons pointus, de bouts de ferrailles, on part à la cueillette des petits louveteaux lorsqu'ils s'aventurent hors de la tanière ; les primes sont incitatives et peuvent être une source de revenus. On pose aussi des pièges : des filets, dans lesquels pour appâter l'animal on a placé des boyaux de moutons ou autres abats faisandés ; on pouvait aussi en placer dans des

fosses à loup, appelées louvières ; rares sont les forêts qui ne disposent de lieux-dits portant ce nom : là on avait creusé une cavité en forme de cône tronqué d'une profondeur de 4 à 5 mètres, plus large au fond qu'à l'ouverture ; au fond on mettait un animal vivant (un mouton, une oie) dont les appels attiraient le prédateur ; tombé au fond, le loup ne pouvait remonter ; mais comment ensuite le capturer ?

A partir du XVIII^e siècle, se répand l'usage de la noix vomique, une substance provenant du fruit d'un arbre des régions tropicales contenant de la strychnine. On farcit l'intérieur d'un chien ou d'un renard qui sert d'appât ; on laisse faisander dans du fumier et on place la charogne sur les passages fréquentés par la Bête. En septembre 1774, la communauté de Saint-Thomas en Comminges, troublée par la présence de loups, ouvre un crédit de 22 livres pour « achat d'un bœuf pour empoisonner les loups... et achat de noix vomique à piler et pour faire enterrer le bœuf ».

Se munir d'une arme à feu est bien évidemment la meilleure façon de le faire fuir ou de l'abattre. Mais les ordonnances royales maintes fois renouvelées interdisent aux roturiers et non nobles de porter des armes quelconques pouvant servir à des chasses. Toutefois cette interdiction est restée chez nous lettre morte car la destruction des loups justifiait la détention d'armes à feu par les paysans. On est étonné du nombre de fusils détenus sous la Révolution par les habitants de la campagne !

En dernier recours il restait à faire appel au secours de la Religion : on apprenait aux enfants la « patre-notre du loup » (en Gascon) à réciter lors d'une rencontre avec le prédateur. Cette démarche individuelle se transformait en processions et prières lorsqu'un animal terrorise toute une région ; on invoque Saint-Roch, Saint-Hubert et bien sur Saint-Loup le bien nommé...

Les Gascons dans la lutte contre les loups

La chasse aux loups a suscité la création d'un corps spécial composé d'agents publics investis de privilèges ; cette institution a traversé les siècles jusqu'à aujourd'hui. Charlemagne aurait été l'instigateur de la louvèterie ; à sa tête, un Grand Louvetier de France, qui organise les chasses royales et régule les prédateurs dans les forêts autour des résidences officielles. En dehors de la Cour, le Grand Louvetier dispose de Lieutenants en Province pour le représenter dans l'organisation de chasses et battues nécessaires à la destruction des loups. La charge est supprimée en 1785 pour des raisons d'économie ; elle renaît de ses cendres avec Napoléon en 1804 et fonctionne toujours en France en ce XXI^e siècle.

Des Gascons, grands louvetiers de France avant la Révolution

La famille des Grossolles-Flamarens (grands seigneurs de la Lomagne), qui fréquentait la noblesse de cour, obtient la charge suprême de 1741 à 1780 ; la raison ? Certes des relations, mais aussi une connaissance de la chasse ; la famille, aux nombreuses branches, réside à proximité des forêts dominant la vallée de la Garonne et dispose d'une meute forte de 50 chiens. On peut parler de véritable népotisme : Agésilas-Gaston de Grossolles, marquis de Flamarens, 20^e Grand Louvetier de 1741 à 1753, meurt sans enfant ; et avec l'accord du roi la charge revient à son neveu Emmanuel-François de Grossolles (1753-1780) qui sera l'avant dernier grand louvetier. Nos grands louvetiers lomagnols vont dans les nominations des lieutenants de province privilégier leur région en choisissant des noms parmi leurs compatriotes : sur les 107 lieutenants en poste en France en 1780, plus du 1/3 sont situés en Gascogne !

Sous la Révolution

Le droit de chasse est reconnu sur tout le territoire mais on ne peut chasser que sur ses terres ; les forêts royales ou nobles nationalisées sont laissées sans aucune gestion ; enfin on désarme les paysans et autres détenteurs d'armes ! *Lupus canis* est heureux, il peut proliférer et accentuer sa pression. De toute part on crie, on réclame...Et l'on revient aux primes par la loi du 10 messidor An V : 50 livres en numéraire pour une louve pleine, 40 livres pour un loup ou une louve non gravide, 20 pour un louveteau et 150 « lorsqu'il sera constaté qu'un loup, enragé ou pas, se sera jeté sur des hommes ou des enfants ». A la présentation de la tête, procès-verbal sera dressé par l'agent municipal et le tout porté au chef-lieu du département. C'est le ministre de l'intérieur qui doit verser les primes, mais il y a, faute d'argent, des retards...et des réclamations. Néanmoins d'après les états annuels, nous savons qu'en l'An VI ont été versées 120 livres pour la capture de 4 loups, 1 louve et 1 louveteau...En l'An VIII, 340 livres pour 5 loups, 2 louves pleines, 3 louveteaux.

La louvèterie moderne

Napoléon rétablit la louvèterie en 1804, plaçant à sa tête un Grand Veneur ; comme le phénix renaît de ses cendres la louvèterie se reconstitue sur le modèle de l'Ancien Régime. Au début Hubert de Brivarac de Beaumont, nouvel officier de louvèterie, doit partager son temps entre le Gers, les Landes et la Gironde. Il se fait aider par « des connaissances », anciens nobles, car il ne peut être partout où on le réclame. Chaque année, il

doit envoyer un « Etat des loups tués » ; on peut lire : « du 1^{er} août 1805 à juillet 1806, 10 loups tués par mon équipage et celui de M. de Larroque-Ordan... »

Avec le retour des Bourbons et sous la pression des nobles d'Ancien Régime revenus sur leurs terres, l'accent est mis sur les institutions anciennes : l'Ordonnance du 15 août 1814 redonne toute sa place à la louvèterie et les préfets sont invités à faire du zèle car « le nombre de loups s'est accru en raison de la négligence apportée dans leur destruction ». Un nouveau lieutenant de louvèterie est nommé pour le Gers ; il s'active et doit adresser au Grand Veneur le rapport des chasses de l'année ; nous avons des chiffres pour les années 1818/1824 : entre 15 et 20 bêtes tuées par an, soit à l'occasion de chasses à courre, soit lors de battues « avec caisses à tambour, fourches de fer, hallebardes et plusieurs fusils. ». La battue de Fleurance, ordonnée par le sous-préfet de Lectoure entre dans ce cadre.

L'âge d'or des lieutenants gersois sous la monarchie de juillet

Les loups gersois dont les effectifs ont été stabilisés suite aux dernières traques organisées depuis 1815, se trouvent désormais sous la surveillance d'aristocrates, véritables professionnels de la chasse à courre ; c'est à la fois l'apogée et la fin de la chasse aux loups qui tient à la nomination de lieutenants de louvèterie, nobles aux brillants palmarès : Paul Joseph Alphonse dit Prosper Ruble (1799-1892) en est l'exemple même : né à Beaumont de Lomagne, il passe son enfance au château du Bruka à Blanquefort, propriété de sa mère. Après une courte carrière militaire, il revient sur le domaine familial où il va passer les 60 ans de son existence avec pour unique passion la chasse : il se dote d'un équipage, reçoit sa première souche de chiens bleus, perfectionne ses méthodes de chasse auprès de nobles voisins de sa parenté. Se sentant prêt, il fait sa demande de nomination de lieutenant de louvèterie qu'il obtiendra en 1830. Son frère puiné Gustave sera son compagnon de chasse pendant 40 ans... Le comte Hippolyte de Bon, voisin de Ruble (il possède le château Le Caloué à Saint-Lizier du Planté) sera un fidèle compagnon ; on dit qu'ils « ont entre 1834 à 1850, pris à force de chiens ou tué une centaine de loups et de louvards » ; pendant près de 20 ans, c'est-à-dire tant qu'il est resté des loups, ils ont fait des chasses et des déplacements qui duraient au moins 2 mois, en novembre et décembre, le bon temps pour les louvards, leur chasse préférée. On peut toujours voir au château, les chenils et quantité de souvenirs exposés sur les murs ou vitrines. Ernest de Galard Magnas, disposait lui aussi d'une meute ; c'est au comte de La Roque-Ordan que l'on doit la souche du chien bleu de Gascogne qui composait les équipages de ces vaillants chasseurs : « il a le rein large et largement musclé, le corsage épais et robuste, la tête expressive,

la queue fine et bien portée sur le rein...La race est grande... » Avec de tels hommes et de tels équipages, la Bête n'a point de répit et peut de moins en moins se reproduire dans nos forêts gersoises. Durant la décennie 40, le loup se fait rare : seuls quelques individus pourchassés et traqués viennent se réfugier chez nous. Et le Gers ne suffit plus à nos chasseurs insatiables ; ils vont se déplacer dans les Landes, en Bigorre, dans les Pyrénées, en forêt de la Grésigne...Partout ils trouvent gîte et couvert chez les châtelains locaux. Après 1850, dans nos régions, faute de loups, les équipages vont se tourner vers le renard ou le lièvre.

L'organisation de la battue en forêt du Ramier, entre Fleurance et Lectoure

La forêt du Ramier s'étendait au début du XIX^e siècle sur plus de 1000 hectares avec tout autour des bois qui permettaient aux carnassiers des échappatoires, des zones de replis ou de repos les jours de battues. Sous la pression des paysans voisins, le sous-préfet ordonne une battue pour le dimanche 21 mars 1819. La battue appelée aussi huée (ou tract) est une opération spectaculaire, lourde, à caractère démocratique bien éloignée de la chasse à courre réservée aux aristocrates ; elle est sous l'autorité du premier magistrat de la commune ; comme elles sont fixées le dimanche pour avoir le maximum de monde, les curés sont priés de dire les messes très tôt. Usant d'autorité, le maire place d'un côté de la forêt les traqueurs (en grand nombre, normalement, plusieurs centaines) : ils doivent se mettre en ligne, séparés les uns des autres de la longueur d'une pique pour ne laisser au loup aucune chance de quitter la nasse ; il faut avancer tout droit, conserver dos au vent « n'ayant crainte de passer ronces ou épines où le loup se cache et laisse passer sans sonner mot à ceux qui courent après lui ». A signal donné, chacun doit faire grand bruit : crier, souffler dans des cornes, des sifflets, des trompes, taper sur tambours, chaudrons, casseroles. Un immense vacarme remplit la forêt : l'animal surpris s'éloigne et approche lentement vers l'autre bout de la forêt où sont postés, judicieusement, les chasseurs qui, normalement n'ont plus qu'à faire feu. Nous savons que dans le cas qui nous intéresse, il y eut plusieurs failles : peu de traqueurs présents, manque d'autorité du maire, pagaille générale et les chasseurs ont tiré sur des lièvres, dévoilant leur présence. Le sous préfet est furieux : la battue est un échec : un loup passe entre les mailles du filet. Maigre consolation, il est repéré quelques kilomètres plus loin et abattu par des chasseurs de Marsolan...Ne voulant pas rester sur cette bévue, le sous-préfet fixe une autre battue pour le dimanche 28 mars : il envoie deux lettres au maire, usant de termes autoritaires avec menaces de sanctions : il faudra mobiliser 80 chasseurs (« vous les rassemblez à 9h sur la place du marché et vous leur ferez

observer que ceux qui tireront sur les lièvres ou autres gibier seront poursuivis comme ayant désobéi aux ordonnances de police et ayant chassé sans autorisation dans les forêts royales ») ; il fixe le nombre de traqueurs à 300 : chacun doit être convoqué par billet, son nom inscrit sur un registre et « en cas de désobéissance l'individu défaillant sera dénoncé aux tribunaux pour être condamné à une amende... ». Nous disposons des listes des 93 chasseurs et des 301 traqueurs fleurantins mobilisés ; parmi les chasseurs, nous avons les médecins, notaires, pharmaciens, marchands militaires retraités et quelques artisans. Le petit peuple constitue les piqueurs : beaucoup d'artisans, des cultivateurs, des brassiers... Avec une telle préparation, on peut espérer une extermination totale de la gent lupine ? Mais on ne peut savoir, nous n'avons pas retrouvé le rapport sur cette journée envoyé au sous-préfet !

La mort du dernier loup

Dans une lettre du petit-fils de Prosper de Ruble, nous est contée la dernière chasse au loup en Gascogne ; cela se passait au début de la Révolution de 1848. Le cadre, la forêt du Ramier, en présence de Ruble, de Galard, de Bon et du curé de Magnas : « Aux environs de Fleurance et de Lectoure, un beau jour, au petit matin, les maîtres d'équipage firent le bois avec leurs limiers à bout de laisse, lorsque par un bonheur inespéré ils tombèrent sur la voie d'un louvard ». Aussitôt nos hommes montent en selle et débute, en un train d'enfer, une chasse qui dura huit heures ! Harassés, hommes, chevaux et chiens durent s'arrêter, sans avoir capturé le jeune loup ; bien vite, la chasse reprit, se poursuivant en direction de l'Armagnac... l'animal « plus madré qu'un ancien avait disparu aux alentours d'un vaste étang ; 17 jours la bête fut relancée... ». Enfin l'hallali est sonné ; les chasseurs l'ont emporté et trouvent enfin l'explication à cette mystérieuse survie : chaque jour, la bête se réfugiait à la nage sur un petit îlot broussailleux au milieu de l'étang et en sortait la nuit pour se nourrir. Et l'histoire de la mort du dernier loup gersois se termine ainsi : « Comme à l'accoutumée, ce jour-là, la messe dite, le curé était venu rejoindre la chasse. Mais à la surprise générale, le succès ne provoqua pas chez lui la joie habituelle. C'était pourtant un événement que la destruction du dernier loup de Gascogne ! Loin de se réjouir le curé fondit en larmes : Voici, dit-il, disparus les loups du sol gascon : le chasseur que je fus, Messieurs en votre compagnie, n'a plus qu'à renoncer à sa passion et à se consacrer sans trêve à son ministère. Il le fit si bien qu'il mourut sous la robe d'un trappiste ».

Le Gers fut un des premiers départements de France à avoir éradiqué le loup ; certes l'espèce y était peu répandue et se concentrait surtout dans les périphéries : Pyrénées, Landes, terrasses de la Garonne... Au XIX^e siècle, deux nouveautés changent tout : les défrichements liés à l'augmentation de la population — il fallait nourrir de nouvelles bouches — et l'organisation toute militaire de nos lieutenants de louvèterie ; puis n'ayant plus leurs chasses préférées, ils se déploient alors dans les Pyrénées, le Tarn et même en Auvergne...

L'éradication du loup fut considérée comme un progrès de l'humanité. Aujourd'hui le loup est protégé par les Conventions Européennes ; le tuer est un délit : finies les primes, voici les amendes !!! Le loup a été le seul animal qui a suscité chez l'homme autant de hargne à le détruire. Souvenons-nous de la pensée de Plaute : « Homo homini lupus ». L'homme, parfois, n'est-il pas pire que le loup !

Bibliographie

Archives municipales de Fleurance 12 Ia 3.

Archives nationales F/10/483-484

BLADÉ, Jean-François, *Contes populaires de Gascogne*, Edit. Auberson, 2008, 608p.

DECORSIERE, Jean-Benoît, *Un chasseur de loups en Gascogne, le baron de Ruble*, Edt.Monbel, 2010, 176 p

MORICEAU, Jean-Marc, *L'homme contre le loup. Une guerre de deux mille ans*, Paris : Fayard, 2011.